

## Septième session de l'Académie Notre Europe « L'Europe sociale et de la santé » – vendredi 16 avril 2021

La septième session de l'Académie Notre Europe s'est déroulée à distance ; elle était consacrée aux domaines de la santé et du social.



### L'Europe sociale existe-t-elle ?

Sofia FERNANDES, chercheuse sénior à l'Institut Jacques Delors & Directrice de l'Académie Notre Europe ;  
Klervi KERNEÏS, assistante de recherche à l'Institut Jacques Delors.

En guise d'introduction de la journée, Sofia Fernandes et Klervi Kerneïs ont commencé par faire quelques rappels concernant la politique sociale européenne – domaine dans lequel l'UE dispose de compétences limitées. Elles en ont d'abord dressé un historique en identifiant quatre grandes périodes qui ont fait l'Europe sociale. La première s'ouvre avec le **traité de Rome en 1957**, dans lequel il est notamment inscrit que l'un des objectifs de l'UE est de "promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail". Les années 80 et 90 marquent quant à elle **l'âge d'or de l'Europe sociale**. En effet, sous la présidence de Jacques Delors, l'UE revoit ses priorités en instaurant l'Acte unique européen, un pas vers la création du marché unique, ainsi que la Charte européenne des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, le Traité de Maastricht et la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Cette phase constitue un véritable moment d'effervescence sociale avant la prochaine période (2001-2017), nettement moins appliquée sur ces questions. En effet la **crise de 2008 et le règne de l'austérité** ont au contraire eu des conséquences sociales dramatiques dans la plupart des Etats membres – et encore davantage ceux qui ont été contraints de mener des réformes strictes comme la Grèce. La **proclamation du Socle européen des droits sociaux** en 2017 marque alors un **nouvel élan** pour la politique sociale. La nouvelle Commission européenne, présidée par Ursula von der Leyen, s'inscrit dans cette continuité, notamment en s'engageant pour les transitions justes et en apportant une réponse sociale à la crise de la COVID-19, par exemple via le plan d'action du Socle européen des droits sociaux.

Si la politique sociale de l'UE reste inachevée, il est bon d'en connaître les différents outils, à savoir : **la législation, la méthode ouverte de coordination, le soutien financier et le dialogue social européen**. En matière de législation, l'UE impose des exigences minimales aux États membres, par exemple l'âge minimum légal de travail fixé à 15 ans. Elle dispose aussi d'outils non contraignants lui permettant de proposer aux États membres une ligne de conduite à tenir, principalement des Recommandations du Conseil. A cela s'ajoute la méthode de coordination, qui permet à l'Union de définir des objectifs communs aux États membres, d'opérer un suivi des performances des États dans le domaine social (via le Semestre européen) et de promouvoir l'échange de bonnes pratiques. L'UE dispose également de ressources financières qui s'articulent entre subventions et prêts. Enfin, l'UE consulte les partenaires sociaux et les associe à la prise de décision des politiques européennes dans le domaine social et de l'emploi.

Malgré ces outils déjà en place, il faut renforcer la dimension sociale de l'UE afin de combler les **divergences entre les États membres** – les salaires minimaux, quand ils existent, vont par exemple de 2 141 euros au Luxembourg à 311 euros en Bulgarie en 2020 – faire face aux **transitions en cours** (post COVID-19, transitions vertes, numériques, vieillissement de la population, migrations...) qui impactent fortement le marché du travail et les systèmes de protection sociale des États, et répondre aux **attentes des citoyens européens**. En effet, 88 % d'entre eux considèrent que l'Europe sociale est importante pour eux personnellement.

## Une Europe sociale forte pour des transitions justes.

Nicolas Schmit, commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux.

Nicolas Schmit est revenu sur les objectifs de la Commission von der Leyen dans le domaine social. Pour mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux proclamé en 2017, un plan d'action a été proposé en mars 2021. Ce plan vise à répondre non seulement aux besoins d'avant 2020, mais aussi aux nouveaux besoins dus à la pandémie de COVID-19. Contrairement à ce qu'il s'est passé à la suite de la crise de 2008, le projet social doit être au centre de la réponse européenne. En effet, 75 % des Européens craignent de voir leurs droits sociaux diminuer, ce qui représente donc un enjeu majeur pour les années à venir.

Selon le commissaire, la crise a été l'occasion de mettre en lumière les manquements de la politique européenne sur le social, et d'ainsi créer de nouveaux leviers et de nouvelles opportunités pour l'UE de demain. Il a mentionné plusieurs enjeux, comme celui de renforcer l'accès à la **formation et à l'éducation** afin de créer des ponts entre les emplois et faciliter la mobilité des travailleurs pendant leur vie professionnelle. Il s'est également exprimé sur le besoin de **création d'emplois** pour mener la transition écologique – par exemple en soutenant les entreprises par le biais des subventions pour ces emplois. Le Commissaire a également évoqué la question de **l'accès des femmes à l'emploi**, mettant notamment en avant le manque d'infrastructures adaptées pour la garde d'enfants dans certains États membres.

Le Commissaire Schmit a également insisté sur la **précarisation du travail**. Selon lui, l'émergence de nouvelles formes de travail implique de revoir, entre autres choses, les conditions d'accès à la **protection sociale** qui excluent souvent les travailleurs atypiques – comme les auto-entrepreneurs.

Enfin, le Commissaire a rappelé l'engagement de la Commission de réduire le nombre de personnes à risque de **pauvreté** ou d'exclusion sociale de 15 millions, conformément aux principes du socle européen des droits sociaux. Il a notamment mentionné la Garantie européenne pour l'enfance, qui vise à garantir **l'égalité des chances** le plus tôt possible.

Ce qu'il faut surtout retenir selon le commissaire, c'est que la mise en place d'une politique sociale est un investissement, pas une dépense, **en faveur de l'avenir économique et de la cohésion sociale**.

Nicolas Schmit a également répondu aux jeunes de l'Académie. Au sujet du Brexit, il a expliqué que l'UE conservait ses prérogatives et ne reviendrait pas sur ses standards vis-à-vis des exigences du Royaume-Uni. En outre, il a insisté sur le fait que la relance devait être transformatrice, par exemple en envisageant des dispositifs de formation et de transition dans les domaines de la rénovation énergétique, pilier du Pacte vert. Par ailleurs, les entreprises devraient aussi, à terme, tâcher d'intégrer les valeurs de **l'économie sociale et solidaire** (ESS). Le commissaire a indiqué que la Commission européenne ferait des propositions concernant les livreurs à vélo qui échappent à la plupart des règles de **sécurité de l'emploi**. *In fine*, l'Europe sociale ne se conditionne pas au seul continent, d'autant plus dès lors qu'il est à considérer que les processus de mondialisation actuels incluent de plus en plus les dimensions sociale et environnementale.

Il faut donc continuellement s'adapter à l'évolution du marché du travail et aux technologies qui vont le bouleverser, mais aussi à la volonté des travailleurs, poussant ainsi les entreprises à se voir contraintes de **revoir leur logique économique**.

## Vers une Union de la santé ?

Xavier Prats Monné, ancien Directeur général à la Santé et la sécurité alimentaire, Commission européenne.

Pour Monsieur Prats Monné, il s'agit avant tout de revenir sur la crise de la COVID-19. D'abord, on peut noter les effets d'une véritable coopération entre les États : séquençage de l'ADN viral en 2 semaines, mise au point d'un premier vaccin en 300 jours. Pourtant, l'UE ne dispose que de très peu de compétences dans le domaine de la santé. Il est ainsi difficile de s'engager dans ce domaine sans rompre avec les principes démocratiques liés à l'exercice des dites compétences. C'est d'autant plus exact que le domaine de la santé relève, dans plusieurs États, de la compétence régionale, ce qui peut créer un décalage.

Xavier Prats Monné s'interroge sur la difficulté de mettre en place une **Europe de la santé**. Un premier élément d'explication, selon lui, repose sur la mise en accord des États vis-à-vis d'intérêts économiques, mais aussi de **valeurs et de traditions culturelles**. Le deuxième enjeu est celui de la mondialisation, qui demande une coopération internationale, et donc une certaine **interdépendance** reposant sur des conceptions qui ne correspondent pas nécessairement à l'ensemble des standards nationaux. Selon Xavier Prats Monné, il existe un dernier obstacle, celui de **l'élargissement** de l'UE. Auparavant, en effet, l'Europe sociale a pu se construire à six États, tous gouvernés par des démocrates chrétiens qui souhaitaient avancer dans la même direction. Aujourd'hui, il s'agit de prendre en compte vingt-sept

États qui ne se trouvent pas aux mêmes stades économiques et sont traversés par des valeurs spécifiques. Dès lors, si l'on éprouve des difficultés à construire une Europe de la santé, c'est surtout à cause de la diversité croissante des intérêts, des traditions et des valeurs étatiques.

Il s'agit, aussi, de dresser des conclusions quant à la gestion de la pandémie. En premier lieu, il est nécessaire d'être préparé à ce type de crises, et ainsi répartir de manière plus uniforme les outils de soins. Il faut aussi revoir notre stratégie logistique liée aux crises, et donc développer une **capacité commune de réponse**. Aujourd'hui, la coordination de l'UE demeure obsolète et le suivi de la pandémie n'a pas été optimal. Il faut donc revoir les priorités de l'UE dans le domaine de la santé, en **investissant dans les soins basiques**, comme la prévention, en créant une véritable **coopération** européenne en matière de santé, en **investissant dans la recherche et la mobilité** des professionnels de santé, et en réfléchissant à l'utilisation des **données de santé**. Par ailleurs, pour Xavier Prats Monné, il ne manque *in fine* pas de structures au sein de l'UE, mais bien la volonté d'agir ensemble. De plus, il existe déjà un centre de coordination à Stockholm, le *European Centre for Disease Prevention and Control* (ECDC), même s'il manque de moyens. En bref, l'objectif principal est de réaffirmer la solidarité et la coopération européennes plutôt que de créer de nouveaux outils.

Enfin, si l'on s'intéresse à la **campagne de vaccination**, on constate que même si l'UE n'a pas d'expérience en matière de négociations avec les laboratoires pharmaceutiques, elle reste un bouclier pour les petits États membres, trop faibles pour négocier seuls. Les gros États comme la France ou l'Allemagne, eux, ont certes le poids nécessaire pour investir et ainsi obtenir un vaccin pour leurs habitants, mais la grande disparité entre les États rend une action européenne plus que nécessaire. De plus, selon l'ancien DG, l'UE et ses États membres doivent mieux répondre à la défiance grandissante des citoyens vis-à-vis de la technologie et des pouvoirs publics, parfaitement incarnée par les mouvements antivaccins.